



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau du développement durable

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Commune de Saint-Jouan-de-L'Isle

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2020, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par la Société MARC, pour être autorisée à prolonger de six ans l'exploitation de son installation de stockage de déchets inertes (rubrique ICPE 2760-3 : superficie : 40938 m² dont 6000 m² de remblais, capacité : 30 000 t/ an en moyenne, 40 000 t/ an au maximum), située Le Pont de l'Isle à Saint-Jouan-de-L'Isle.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier complet sera tenu à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse suivante :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-classees-industrielles/Consultations-du-public>.

Pour des raisons sanitaires, le dossier imprimé pourra être consulté à la mairie de Saint-Jouan-de-L'Isle du 1^{er} juillet 9h00 au 29 juillet 2020 à 12h30, sur rendez-vous préalable, pris auprès du secrétariat de la mairie de Saint-Jouan-de-L'Isle (téléphone : 02.96.83.90.90. adresse électronique : mairie-de-st-jouan@wanadoo.fr) aux jours et horaires d'ouverture suivants :

Jours d'ouverture	horaires
lundi	fermé
mardi	9h00-12h30
mercredi	9h00-12h30
jeudi	fermé
vendredi	14h00-17h30
samedi	fermé

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet par le maire de Saint-Jouan-de-L'Isle après avoir pris préalablement rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie comme indiqué ci-dessus **ou** les adresser par courrier à la préfecture des Côtes-d'Armor, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau du développement durable- BP 2370 place du général de Gaulle 22023 Saint-Brieuc Cédex. **ou** par voie électronique à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr du **1^{er} juillet 2020, 9h00, heure d'ouverture de la consultation au 29 juillet 2020 à 12h30 heure de fermeture de la consultation.**

Les observations émises par le public, par courrier électronique ou voie postale et celles portées sur le registre de consultation en mairie seront régulièrement publiées sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor.

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- ▶ d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- ▶ d'un arrêté préfectoral de refus ;
- ▶ d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.